



DÉPARTEMENT de  
la Côte d'Or

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 septembre 2025

DATE DE CONVOCATION  
12 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA,  
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE,  
M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard NAVILLON), M. Vincent CROUZIER,  
M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Zineb HEMAIRIA,  
M. Guy MORELLE (pouvoir de Mme Nathalie SEGUIN), M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette  
BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie  
CHAISTRUSSE (pouvoir de M. Martial MATHIRON), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON,  
M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Maïté COUBAT,  
Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de Mme Christine NIRLO),  
M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN),  
M. Dominique JANIN, M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND),  
Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme  
THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir à M. Guy MORELLE), Mme Nathalie  
ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. François BIGEARD (suppléé par  
M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel  
CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Rolande  
CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée  
par M. Michel CLÉMENT), M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), M. Jean-Marie  
FERREUX, M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Martial MATHIRON (pouvoir  
à Mme Sylvie CHAISTRUSSE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Bernard  
NAVILLON (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), Mme Christine NIRLO (pouvoir à M. Olivier  
GAUTHRON), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), M. Bernard  
SOUBEYRAND (suppléé par M. Patrice LIEBELIN).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, 4<sup>ème</sup> Vice-président délégué  
à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition  
énergétique.

Membres en exercice	36	Délibération n°18/09/2025/06		
Présents	25	Objet : Modification du tableau des effectifs		
Pouvoirs	07	N°2/2025 – Créations de postes		
Votants	32			

Vu, l'article L313.1 du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Établissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

#### Au titre des emplois titulaires permanents :

Considérant, au sein du Pôle Cohésion Sociale :

- La rentrée scolaire et l'ajustement nécessaire des temps de travail des agents titulaires (augmentation du temps de travail selon les besoins, changement de site, réduction de temps de travail répondant aux souhaits des agents...),
- La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'animateur territorial par voie de promotion interne établie par le Centre de Gestion de la Côte-d'Or en date du 16 juillet 2025,
- La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'attaché territorial par voie de promotion interne établie par le Centre de Gestion de la Côte-d'Or en date du 16 juillet 2025,
- La liste d'aptitude du concours d'attaché territorial établi par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Île-de-France, pour l'année 2024, qui a pris effet le 06 juin 2025.

Il est ainsi proposé la création de quatre postes d'adjoint d'animation (catégorie C), de quatre postes d'adjoint technique (catégorie C), d'un poste d'animateur (catégorie B) et deux postes d'attaché (catégorie A).

Considérant, au sein du Pôle Ressources :

- La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'attaché territorial par voie de promotion interne en date du 16 juillet 2025,

Il est ainsi proposé la création d'un poste d'attaché (catégorie A).

Vu, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 09 septembre 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CRÉE les emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 :

#### Au titre des emplois titulaires permanents

- Agents titulaires pour la filière Administrative – Catégorie A
  - Un poste d'Attaché territorial à temps complet,
  - Un poste d'Attaché territorial à temps complet,
  - Un poste d'Attaché territorial à temps complet.
- Agents Titulaires pour la filière Animation – Catégorie B
  - Animateur territorial à temps complet.

- Agents Titulaires pour la filière Animation – Catégorie C
    - Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
    - Adjoint territorial d'animation à hauteur de 20h18 annualisées (20.29h),
    - Adjoint territorial d'animation à hauteur de 22h46 annualisées (22.77h),
    - Adjoint territorial d'animation à hauteur de 14h56 annualisées (14,93h),
  
  - Agents titulaires pour la filière Technique – catégorie C
    - Adjoint technique territorial à hauteur de 29H57 annualisées (29,95h),
    - Adjoint technique territorial à hauteur de 18H52 annualisées (18,86h),
    - Adjoint technique territorial à hauteur de 22H46 annualisées (22,77h),
    - Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 29H45 annualisées (29.75 h).
- APPROUVE la modification, en conséquence, du tableau des effectifs,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du Budget Principal,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 18 septembre 2025

Patrice ESPINOSA  
Président de la Communauté de  
Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER